



Conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 29 juin 1971 modifiée et du décret du 23 décembre 2004 modifié, l'expert peut, à l'issue d'une période probatoire de trois ans, être réinscrit pour une durée de cinq années, après avis motivé d'une commission associant des représentants des juridictions et des experts. Les réinscriptions ultérieures sont aussi soumises à l'examen d'une nouvelle candidature dans les mêmes conditions.

Vous faites partie des experts dont la période probatoire expire en fin d'année prochaine.

L'article 10 du décret du 23 décembre 2004 prévoit que la demande de réinscription, **à faire avant le 1er mars de l'année qui précède celle au titre de laquelle la réinscription est sollicitée**, devra être assortie de tous documents permettant d'évaluer :

- 1 - l'expérience acquise par le candidat, tant dans sa spécialité qu'en matière de pratique expertale depuis sa dernière inscription ; pour répondre à cette exigence il vous est demandé de joindre ***une copie des états de vos missions à compter de l'année de votre inscription à titre probatoire.***
- 2 - la connaissance acquise par le candidat des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction confiées à un technicien, notamment au regard des formations qu'il aurait suivies dans ce domaine depuis de l'année de votre inscription à titre probatoire ***(les attestations devront impérativement être produites).***

Votre attention est attirée sur le fait que l'Assemblée générale de la cour d'appel est extrêmement attentive au respect de ces obligations et que l'absence de justificatifs de formations suivies chaque année, tant professionnelles que processuelles, est généralement sanctionnée par une décision de rejet de la candidature à la réinscription.

Votre attention est aussi attirée sur les dispositions de l'article 16 du décret précité qui règlemente les conditions dans lesquelles un expert peut solliciter sa réinscription, pour une durée de cinq ans, sur la liste d'une cour d'appel autre que celle auprès de laquelle il est inscrit.

Cette faculté est subordonnée, pour les demandes de réinscription dans une rubrique autre que la traduction, au transfert de l'activité principale de l'intéressé ou, s'il n'a plus d'activité professionnelle, à celui de sa résidence dans le ressort de la cour d'appel où la réinscription est demandée.

Il conviendra que l'intéressé sollicite tout à la fois son retrait de la liste des experts de la cour d'appel auprès de laquelle il est inscrit, et son maintien sur cette dernière jusqu'à son éventuelle inscription dans le ressort de la cour d'appel auprès de laquelle il postule.

LE DOSSIER

La commission de réinscription souhaite que la présentation des dossiers de candidature et des états de mission soit harmonisée. Si vous souhaitez solliciter votre réinscription, vous devez **obligatoirement** renseigner très précisément le dossier que vous trouverez ci-après.

En raison des courts délais impartis pour instruire les dossiers et des moyens dont il dispose, le service des experts ne sera pas en mesure de réclamer les pièces manquantes pour compléter les dossiers

ENVOI OU DÉPÔT DU DOSSIER

Ce dossier de réinscription ***devra être adressé, en un seul exemplaire, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposé contre récépissé, avant le 1^{er} mars de l'année qui précède celle au titre de laquelle la réinscription est sollicitée, au procureur de la République près le tribunal judiciaire*** dans le ressort duquel vous exercez votre activité professionnelle principale, sauf si vous choisissez la rubrique **Traduction** pour laquelle une option vous est ouverte (cf. art 6 du décret du 23 décembre 2004).

Vous trouverez, ci-dessous mentionnées, les adresses des différents parquets du ressort.

Votre enveloppe devra être libellée de la façon suivante :

Madame, Monsieur la (le) Procureur(e) de la République
Service des Experts
Tribunal judiciaire de ...

TJ de Poitiers : 4, Bd Maréchal De Lattre De Tassigny - CS 30527 - 86020 Poitiers Cedex

TJ de Niort : BP 8819 - 79028 Niort Cedex 09

TJ de La Rochelle : 10 rue du Palais - 17028 La Rochelle Cedex 1

TJ de Saintes : Square du Maréchal Foch – CS 80324 - 17108 Saintes Cedex

TJ des Sables d'Olonne : 1 Place du Palais de Justice - 85100 Les Sables d'Olonne Cedex

TJ de La Roche Sur YON : 55 Boulevard Aristide Briand - BP 833 - 85021 La Roche Sur YON Cedex 12.

Demande de Réinscription Quinquennale Après période probatoire

Sur la liste des experts judiciaires

De la cour d'appel de POITIERS

Photo

À envoyer **avant le 1er mars** (passé le 28 février la demande ne pourra être prise en compte)

Toute information de nature à établir un critère de réinscription doit être accompagnée d'un ou plusieurs documents justificatifs.

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT

1. A. Personne physique

NOM :

(Pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse). **Précisez le nom sous lequel vous souhaitez figurer dans l'annuaire.**

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :Département/Pays :

Nationalité :

Situation de famille :

Profession :

NOM du conjoint :Profession du conjoint :

(Joindre copie, de la carte nationale d'identité ou du passeport et, le cas échéant, du titre de séjour)

1. B. Personne morale

NOM / Dénomination sociale :

Représentant légal :

N° d'immatriculation :

2. ADRESSE DU CANDIDAT

2 A. Lieu d'exercice de l'activité professionnelle principale (adresse qui figurera dans l'annuaire)(Précisez le nom de l'entreprise si elle figure sur la boîte à lettres)

Adresse postale :

CP/VILLE :

N° de téléphone : N° Fax :

N° de portable : Adresse e-mail :

2B. Domicile personnel (représentant légal pour les personnes morales)

Adresse postale :

CP/VILLE :

N° de téléphone :

3 RUBRIQUES ET SPÉCIALITÉS

2 A. Spécialité(s) dans la(es) quelle(s) l'expert est inscrit

Code(s) – Rubrique(s) -Sous-rubrique(s) et spécialité(s) :

.....
.....
.....

3. B. Spécialité(s) dans la(es) quelle(s) l'expert sollicite sa réinscription :

.....
.....
.....

4. JUSTIFICATIONS DE LA CANDIDATURE À LA RÉINSCRIPTION

(La production de documents **est indispensable** pour la prise en compte des éléments indiqués)

4 A. Diplômes ou titres universitaires obtenus et évolution professionnelle depuis l'inscription initiale (en précisant les dates) :

.....
.....
.....

4 B. Nombre d'expertises effectuées depuis cinq ans :

4 C. Nombre d'expertises en cours :

4 D. Rappel des missions remplies depuis l'inscription initiale spécialement valorisantes en raison de leur ampleur, de leur difficulté, de leur retentissement ou de l'excellence du résultat obtenu :

.....
.....
.....

4E. Travaux scientifiques, techniques et professionnels, publications, participations à des congrès, fonctions remplies, activités professionnelles exercées avec le cas échéant le nom et l'adresse des employeurs, depuis l'inscription sur la liste, spécialement valorisantes en raison de leur ampleur, de leur difficulté ou de leur retentissement :

.....
.....
.....

4 F. Moyens, installations et qualifications du personnel dont le candidat peut disposer :

.....
.....
.....

5. Connaissances acquises dans les domaines technique, expertal et notamment juridique (les principes directeurs du procès et les règles de procédure applicables aux mesures d'instructions confiées à un technicien), tels que réunions, congrès, stages, colloques, cours :

- Produire vos attestations de formation (l'attestation de présence est suffisante)

- Autres éléments de nature à justifier la qualité de la candidature :

.....
.....
.....
.....

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Qui doit être impérativement signée

Je soussigné(e)..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés et m'engage à porter à la connaissance du Procureur Général de la Cour d'Appel de Poitiers, Service des experts, 4 Bd du Mal De Lattre De Tassigny, CS 30527, 86020 Poitiers Cedex, toutes modifications susceptibles d'intervenir dans ma situation.

En outre :

J'affirme n'avoir été ni l'auteur de faits contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs, ni l'auteur de faits de même nature ayant donné lieu à une sanction disciplinaire, administrative ou de destitution, de radiation, de révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation.

J'affirme n'avoir pas été frappé de faillite personnelle ou d'une autre sanction en application du titre V du livre VI du Code de Commerce.

J'affirme remplir les conditions d'inscription telles qu'elles sont définies à l'article 2 du décret du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, modifié par le décret du 19 juillet 2007.

J'affirme n'exercer aucune activité incompatible avec l'indépendance nécessaire à l'exercice de missions judiciaires d'expertise.

Et m'engage à répondre aux sollicitations des juridictions, à accomplir ma mission d'expert avec diligence et à réaliser moi-même les expertises qui me seront confiées.

Conformément à l'article 748-8 du décret du 11 mars 2015 relatif à la communication électronique dans les juridictions :

• ☐ J'indique vouloir recevoir désormais les notifications des décisions de réinscription, d'extension et de retrait à l'adresse suivante (ECRIRE EN MAJUSCULES) :

_____ @ _____

• Je déclare être avisé que tout changement d'adresse mail devra être signalé au service des experts de la cour d'appel de Poitiers à l'adresse suivante : experts.ca-poitiers@justice.fr

☐ Je déclare révoquer mon consentement à l'utilisation de la voie électronique pour recevoir les notifications des décisions de réinscription, d'extension et de retrait.

Art 748-8 « cette déclaration préalable mentionne le consentement de cette partie à l'utilisation de la voie électronique pour les avis du greffe dans l'instance en cours, à charge pour elle de signaler toute modification de son adresse électronique. Ce consentement peut être révoqué à tout moment ».

Fait à Le

Signature :

Lien pour la loi n° 71-498 du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000874942&dateTexte=20170323>

Lien pour le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005983254>

Lien pour le décret n°2007-1119 du 19 juillet 2007 modifiant le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006056627>

SOMMAIRE ANALYTIQUE DES RUBRIQUES

AVEC LEURS SPÉCIALITÉS

A - AGRICULTURE - AGRO-ALIMENTAIRE - ANIMAUX - FORET

A.1 AGRICULTURE.

A.1.1. Applications de produits Phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture. (Application par voie terrestre – traitement des semences, des plants, des bulbes, des denrées stockées).

A.1.2 Foncier rural (bornage – voies d'accès – remembrement des parcelles- catégories du foncier rural – servitudes et urbanisme). (Bornage : voir C.16 – Voieries : voir C.4.3).

A.1.3. Constructions et Aménagements ruraux. (Bâtiments : voir C.2.1). (Equipements agricoles dont équipements d'énergies alternatives – Estimation des haras et établissements équestres).

A.1.4. Economie et gestion Agricole – Fonds agricoles (Evaluation des exploitations agricoles – Parts sociales).

A.1.5. Estimations Foncières Agricoles (Bâti et non bâti – Exportations et évictions – Successions – Estimations).

A.1.6 Hydraulique Agricole et rurale (Gestion de l'eau – Réseaux et équipements – Voieries – Droits d'eau.) (Réseaux et travaux hydrauliques : voir C.4.8.)

A.1.7 Matériel et technique Agricole. (Matériel à motorisation thermique : voir E.7.9.) (Estimation de matériel agricole – Préparation et conduite des cultures – Applications des intrants agricoles – Récoltes et post-récoltes – Transport et manutention – Stockage.)

A.1.8 Productions de grandes cultures et de cultures spécialisées (Cultures annuelles, pluriannuelles et pérennes – Pédologie et agronomie – Productions de semences, de plants, de bulbes.)

A.2 AGRO-ALIMENTAIRE

Contrôles qualitatifs et analyses - Ingénierie, normes - Ouvrages et équipements (matériels et installations) - Produits alimentaires et leurs transformations – Emballages et conditionnements – Stockage et transport – Modes de conservation, traçabilité – Restauration collective – Tables gastronomiques – Gîtes ruraux.

A.3 AMÉNAGEMENT ET EQUIPEMENT DE L'ESPACE RURAL – ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT

Espace naturels – Biodiversité – Zonages - Préservation et protection des milieux naturels – Flore et habitats naturels.

A.4 ANIMAUX AUTRES QUE D'ELEVAGE

Animaux de compagnie et de sport – Courses et Concours – Etablissement et sports équestres – Haras – Estimations.

A.5 AQUACULTURE

Productions en eaux douces et de mer – Médecine, élevage, bien-être et transport des poissons – Estimations.

A.6 BIOTECHNOLOGIE

Equipements, procédés, fermentation - Produits des biotechnologies – Emballages et conditionnement des produits de biotechnologies.

A.7 ELEVAGE

Productions animales et reproduction – Equipement, produits et habitat pour l'élevage - Estimations. (Bâtiments : voir C.2) (Architecture du paysage : Voir C.2.3)

A.8 HORTICULTURE

Arboriculture fruitière et ornementale – Maraichage - Floriculture et décoration florale - Espaces verts, parcs et aménagements paysagers – Matériels d'horticulture.

A.9 RISQUES CLIMATIQUES ET METEOROLOGIQUES

Neige – Avalanches – Tornades – Submersions.

A.10 NUISANCES - POLLUTIONS AGRICOLES ET DÉPOLLUTIONS

Equipements et procédés - Etudes d'impact - Toxicologie non médicale – Energies alternatives

A.11 PÊCHE - CHASSE - FAUNESAUVAGE VERTÉBRÉE ET INVERTÉBRÉE

A.11.1 Armement – Accastillage – Matériels et équipements pour la pêche et pour la chasse.

A.11.2 Dégâts de gibier.

A.11.3 Estimations.

A.11.4 Peuplements et équilibres cynégétiques – Estimations.

A.12 SYLVICULTURE

Estimation et gestion - Semis, pépinières et plantations - Travaux et exploitations forestières - Sciage et produits forestiers - Restauration des terrains par plantations – Transport des vins et des alcools - Etat sanitaire.

A.13 VITICULTURE ET OENOLOGIE

A.13.1 Distillation, élaboration des liqueurs et des alcools

A.13.2 Emballage et conditionnement des vins, des liqueurs et des alcools – Matériels de conditionnement des vins, des liqueurs et des alcools.

A.13.3 Estimation et gestion - Exploitation viticole - Matériels de culture de la vigne - Pépinières et plantations - Produits, traitements et protection de la vigne.

A.13.4 Œnologie – Appellations – Dégustations des vins et des alcools – Vinification et assemblages – Fermentations – Analyse des vins et des alcools – Matériel de vinification, de stockage et de préparation des vins et des alcools – Transports des vins et des alcools.

A.14 SANTÉ VÉTÉRINAIRE

A.14.1 Biologie, pharmacologie et toxicologie vétérinaires

A.14.2 Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des animaux de compagnie (chiens, chats, NAC).

A.14.3 Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des ruminants (bovins, ovins, caprins, camélidés), des équidés (chevaux, poneys, ânes et croisements) et des porcins.

A.14.4 Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des volailles, lapins et gibiers d'élevage.

A.14.5 Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport de la faune sauvage.

A.14.6 Santé publique, qualité et sécurité des aliments.

B. – ARTS - CULTURE - COMMUNICATION - MÉDIAS

B.1 ECRITURES

- B.1.1 Documents et Écritures.
- B.1.2 Paléographie

B.2 GÉNÉALOGIE SUCCESSORALE.

B.3 OBJETS D'ART ET DE COLLECTION

- B.3.1 Armes Anciennes.
- B.3.2 Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie.
- B.3.3 Céramiques Anciennes et D'art.
- B.3.4 Cristallerie
- B.3.5 Ebénisterie – Marqueterie.
- B.3.6 Etoffes Anciennes et Tissages.
- B.3.7 Ferronnerie et Bronzes.
- B.3.8 Gravures et Arts Graphiques.
- B.3.9 Héraldique.
- B.3.10 Livres Anciens et Modernes.
- B.3.11 Lutherie et Instruments de Musique.
- B.3.12 Meubles et Mobiliers Anciens (Meubles modernes : voir C.7.1)
- B.3.13 Numismatique et Médailles
- B.3.14 Philatélie.
- B.3.15 Sculptures.
- B.3.16 Tableaux.
- B.3.17 Tapisseries et Tapis.
- B.3.18 Vitraux et Vitrerie D'art.
- B.3.19 Archéologie.
- B.3.20 Art d'Asie et d'Extrême Orient, art Africain, art Océanien, art Américain.
- B.3.21 Œuvres d'art dématérialisées NFT.

B.4 PRODUCTIONS CULTURELLES ET DECOMMUNICATION

- B.4.1 Cinéma, Télévision, Vidéo, audiovisuel, tous supports médias et plateformes digitales.
- B.4.2 Imprimerie.
- B.4.3 Musique.
- B.4.4 Photographie analogique et numérique. Datation et certification. Attribution. Reconnaissance faciale.
- B.4.5 Presse, Édition.
- B.4.6 Communication et publicité digitale et médias.
- B.4.7 Spectacles Vivants
- B.4.8 Relations médias, presse, publics.

B.5 PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

- B.5.1 Gestion des Droits d'auteurs.
- B.5.2 Gestion des Droits voisins.
- B.5.3 Gestion des Droits dérivés.
- B.5.4 Gestion des Droits à l'image.
- B.5.5 Gestion des Droits de reproduction.

B-6 SPORT

- B.6.1 Activités sportives.
- B.6.2 Matériel et installations sportives. (Bâtiments, gymnases, stades couverts : voir C.2.)

C- BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIÈRE.

C.1 ACOUSTIQUE, BRUITS, VIBRATIONS.

C.2 - CONSTRUCTION GENERALES TOUS CORPS D'ETAT.

- C.2.1 Architecture – Ingénierie – Maîtrise d'œuvre.
- C.2.2 Architecture d'intérieur – Décoration.
- C.2.3 Architecture du paysage – Espaces verts et de loisirs – Aménagements sportifs extérieurs. (Horticulture : voir A.8.)
- C.2.4 Coordination de la sécurité et protection de la santé (CSPS).
- C.2.5 Economie de la Construction, valorisation des travaux et métrés
- C.2.6 Monuments Historiques et patrimoine bâti.
- C.2.7 Ordonnancement, pilotage, coordination (OPC).
- C.2.8 Piscines : Gros Œuvre, Étanchéité, bassins préfabriqués ; traitement de l'eau, de l'air, équipements.
- C.2.9 Urbanisme – Aménagement du territoire – Aménagement et mobilier urbain.

C.3 - STRUCTURES.

- C.3.1 Structure : généralistes.
- C.3.2 Béton, béton armé, béton précontraint, bétons spéciaux.
- C.3.3 Charpentes et ossatures bois – Constructions en bois.
- C.3.4 Constructions métalliques.
- C.3.5 Étanchéité des parois enterrées, cuvelages.
- C.3.6 Maçonneries à base de produits industriels ou de matériaux naturels.
- C.3.7 Structures spéciales ; toiles tendues, chapiteaux, structures gonflables, équipement scéniques, structures composites.

C.4 – GENIE-CIVIL & TRAVAUX PUBLICS.

- C.4.1 Génie-civil et travaux publics : généralistes.
- C.4.2 Aménagement portuaire, ouvrages maritimes, travaux sous-marins
- C.4.3 Barrages, grands soutènements (production d'électricité : voir E.2.1).
- C.4.4 Murs de soutènement (lié avec C.5.1).
- C.4.5 Ponts (y compris les abords et fondations).
- C.4.6 Réseaux de drainage et évacuation des eaux, hydraulique de surface, canaux, retenues.
- C.4.7 Réservoirs, travaux en lacs et rivières (pollutions : voir E.3).
- C.4.8 Revêtements de sols extérieurs (pavages, dallages, pierres, panneaux, sols sportifs, plateformes, terrasses et platelage bois...).
- C.4.9 Terrassements généraux et grands aménagements – Voies ferrées & infrastructures ferroviaires (matériel ferroviaire : voir E.7.12).
- C.4.10 Voieries, chaussées lourdes et légères.
- C.4.11 Tunnels : travaux et équipements (tunneliers : voir E.7.8 et E.7.9).

C.5 - SOLS

- C.5.1 Fondations spéciales : pieux & puits, radiers épais, amélioration des sols, massifs de machines.
- C.5.2 Géotechnique générale, fondations, confortements, stabilisation des terrains et talus...
- C.5.3 Hydrogéologie.
- C.5.4 Mines et carrières.

C.6 – COUVERTURE – ETANCHÉITÉ Y COMPRIS ACCESSOIRES, ÉQUIPEMENTS RAPPORTÉS, ISOLATION (étanchéité des parois enterrées : voir C.3.6)

- C.6.1 Couverture – étanchéité : généralistes.
- C.6.2 Couvertures métalliques par grands éléments (zinc, acier, cuivre, aluminium, plomb, panneaux composites...).

C.6.3 Couvertures par petits éléments (tuiles, ardoises, bardeaux, shingles...).

C.6.4 Couvertures régionales (chaume, lauzes, tavaillons...).

C.6.5 Étanchéité collée ou coulée, membranes – Toitures paysagères ou aménagées – (panneaux photovoltaïques et capteurs solaires : voir C.13.1).

C.7 MENUISERIES, VERRE DANS LE BATIMENT.

- C.7.1 Menuiseries intérieures et agencements, meubles modernes.
- C.7.2 Menuiseries extérieures : bois – acier – aluminium – PVC – composite – ferronnerie.
- C.7.3 Miroiterie, vitrerie, éléments fixes ou mobiles, décoratifs (vitraux : voir B.3.20).
- C.7.4 Murs rideaux et enveloppes vitrées du bâtiment.

C.8 – REVÊTEMENTS ET FINITIONS EXTÉRIEURS.

- C.8.1 Bardages, vêtues, bois, métal et composites.
- C.8.2 Enduits, ravalements.
- C.8.3 Isolation thermique par l'extérieur (ITE).
- C.8.4 Panneaux scellés, collés ou agrafés, marbrerie de façade.
- C.8.5 Peintures extérieures, décors.

C.9 – REVÊTEMENTS ET FINITIONS INTÉRIEURS.

- C.9.1 Revêtements et finitions intérieures : généralistes.
- C.9.2 Peintures intérieures, vernis décors.
- C.9.3 Carrelages muraux, marbrerie.
- C.9.4 Faux plafonds, plafonds tendus.
- C.9.5 Faux planchers tous matériaux.
- C.9.6 Parquets.
- C.9.7 Plâtrerie, cloisons, doublages, enduits intérieurs.
- C.9.8 Revêtements de sol coulés, résine.
- C.9.9 Revêtements de sol souples.
- C.9.10 Revêtements de sols durs scellés, collés, coulés.
- C.9.11 Tapisseries, revêtements collés ou tendus.

C.10 – PLOMBERIE – SANITAIRE.

- C.10.1 Plomberie sanitaire : généralistes.
- C.10.2 Assainissement autonome (stations d'épuration : voir E.3.5).
- C.10.3 Distribution de gaz.
- C.10.4 Plomberie, robinetterie, appareils sanitaires.
- C.10.5 Récupération des eaux de pluie, stockage et traitement (pour la partie publique : voir C.15).
- C.10.6 Réseaux d'eau potable, eaux usées, eaux vannes, eaux pluviales.

C.11 – POLLUANTS DU BÂTIMENT

- C.11.1 Amiante en bâtiment et industrie ou transports.
- C.11.2 Parasites du bois.
- C.11.3 Plomb en bâtiment et industrie ou transports.
- C.11.4 Autres parasites et polluants (vivants, végétaux, chimiques).

C.12 - ÉLECTRICITÉ

- C.12.1 Antennes et réseaux de données : installations et travaux.
- C.12.2 Automatisme du bâtiment.
- C.12.3 Courants forts – Courants faibles.
- C.12.4 Domotique du bâtiment.

C.13 – THERMIQUE – CHAUFFAGE – CLIMATISATION – FROID – ISOLATION

C.13.1 Génie thermique : chauffage toutes énergies, stations et réseaux de chauffage, capteurs solaires - eau chaude sanitaire (ECS) – fours, fumisterie, ventilation, usine et process d’incinération – Thermique industrielle.

C.13.2 Génie climatique : pompes à chaleur, climatisation, traitement de l’air, salles blanches, VMC, économies et récupération d’énergie.

C.13.3 Génie frigorifique : production et distribution de froid et transport frigorifique.

C.13.4 Géothermie et réseaux urbains associés.

C.13.5 Isolation thermique des bâtiments et de leurs équipements.

C.14 – ASCENSEURS ET MATERIELS MÉCANIQUES ET DE CHANTIER

C.14.1 Ascenseurs et monte-charge, définitifs ou de chantier.

C.14.2 Escaliers roulants, tapis roulants, transports de matériaux de chantier (tapis, pompes).

C.14.3 Echafaudages (grues et engins de chantier : voir E.7.7 et E.7.8).

C.15 – RÉSEAUX PUBLICS ET PRIVÉS

C.15.1 Eau potable et industrielle (incendie, lavage, process...) (production d’eau : voir E.2.9).

C.15.2 Eaux usées domestiques ou industrielles (assainissement) (stations de traitement et de dépollution : voir E.3).

C.15.3 Electricité, téléphone et réseaux de données (production d’électricité et sous stations : voir E.2.1).

C.15.4 Gaz et GPL (stockage de gaz et sous stations : voir E.2.4).

C.16 – TOPOMÉTRIE

C.16.1 Contrôles de stabilité.

C.16.2 Levés topographiques.

C.16.3 Plans d’occupation des sols, PLU, implantations, bornages, division de lots...

C.17 – INCENDIE, EXPLOSIONS

C.17.1 Prévention, matériel de détection et de lutte contre l’incendie.

C.17.2 Incendies.

C.17.3 Explosions. (Affaires pénales : voir G.14 et G.15)

C.18 – ESTIMATIONS IMMOBILIÈRES

(Estimations immobilières agricoles : voir branche A : A.1.4 et A.1.5)

C.18.1 Estimations immobilières matérielles : valeurs vénales de murs, terrains non agricoles, indemnité d’expropriation, droit réels immobiliers.

C.18.2 Estimations immobilières immatérielles : valeur locatives, indemnités d’éviction ou d’expropriation, de fonds de commerce et d’entreprises.

C.18.3 Droits sociaux à prépondérance immobilière.

C.18.4 Préjudices immobiliers.

C.19 – GESTION D’IMMEUBLE ET DE COPROPRIÉTÉ

C.19.1 Administration d’immeuble et de copropriété, baux d’habitation, commerciaux, professionnels.

C.19.2 Répartition des charges – Etats descriptifs de division.

D.ECONOMIE – FINANCES – CALCULS PREJUDICIELS

D.1 - COMPTABILITÉ

D.1.1 Comptabilité générale : exploitation de toutes données chiffrées, organisation, systèmes comptables, comptes individuels et consolidés, information financière réglementaire, comptabilité analytique et de gestion.

- D.1.2 Comptabilité spéciale banques et assurances.
- D.1.3 Comptabilité publique, finances publiques

D.2 - EVALUATION D'ENTREPRISE ET DES DROITS SOCIAUX.

D.3 - FINANCES

- D.3.1 Finance d'entreprise
- D.3.2 Marchés financiers, produits dérivés et produits structurés.
- D.3.3 Opérations de banque et de financement.
- D.3.4 Opérations d'Assurance, de réassurance et actuariat.
- D.3.5 Opérations financières Internationales.

D.4 - GESTION D'ENTREPRISE

- D.4.1 Analyse de Gestion.
- D.4.2 Concurrence déloyale, contrefaçon.
- D.4.3 Distribution commerciale, franchise, exécution des contrats privés.
- D.4.4 Etude de Marchés, opérations marketing.
- D.4.5 Stratégie et politique générale d'entreprise, gouvernance, responsabilité sociétale des entreprises
- D.4.6 Appels d'offres, marchés publics.
- D.4.7 Concessions, délégations de service public et contrats publics.

D.5 GESTION SOCIALE ET CONFLITS SOCIAUX : éléments de rémunération, politique salariale, plan de sauvegarde (PSE), comité d'entreprise.

D.6 FISCALITÉ

- D.6.1 Fiscalité personnelle.
- D.6.2 Fiscalité d'entreprise.

D.7 DIAGNOSTIC D'ENTREPRISE.

- D.7.1 Expertises sur la situation des entreprises en difficultés : missions pour le juge d'assistance, d'investigation (art. L. 83-1 du code de commerce) et expertises (art. 621-9 du code de commerce).
- D.7.2 Mandats *ad hoc* et expertises (art. L. 611-3 du code de commerce).

E. INDUSTRIES

E.1 ELECTRONIQUE ET INFORMATIQUE

- E.1.1 Automatismes industriels, automates programmables, électromécanique, systèmes embarqués.
- E.1.2 Internet, réseaux sociaux et communication électroniques (acquisition des contenus, e-commerce)

E.1.3 Ingénierie des systèmes, logiciels et matériels (conception, développement, mise en œuvre, maintenance, résolution des incidents...).

E.1.4 Ingénierie des projets informatiques (conception, organisation, relations contractuelles, respect du cahier des charges et de l'expression des besoins...)

E.1.5 Ingénierie des télécommunications et des réseaux (infrastructure, mise en œuvre).

E.1.6 Cyber – Malveillance, sécurité informatique.

E.1.7 Objets connectés (internet des objets ou « IoT »).

E.1.8 Robotique, intelligence artificielle.

E.2 ENERGIES ET UTILITÉS

E.2.1 Electricité

E.2.2 Energie solaire.

E.2.3 Nucléaire

E.2.4 Pétrole, gaz et hydrocarbures.

E.2.5 Utilités (Air comprimé, eau, vapeur).

E.2.6 Centrales électriques (énergie thermique et usines d'incinération : voir C.13.1).

E.2.7 Energie éolienne.

E.2.8 Production et traitement d'eau potable et industrielle.

E.2.9 Energie géothermie haute température.

E.2.10 Autres énergies renouvelables.

E.3 Démantèlement de sites industriels, déconstruction d'immeubles et de bâtiments, démolition.

E.4 MÉCANIQUE (Phénomènes vibratoires : voir C.1.)

E.4.1 Mécanique générale (matériaux et structures)

E.4.2 Machines

E.4.3 Ingénierie mécanique.

E.5 MÉTALLURGIE

E.5.1 Métallurgie générale.

E.5.2 Assemblage (soudage, brasage...).

E.5.3 Chaudronnerie.

E.5.4 Activités annexes (analyses, essais, contrôles)

E.6 PRODUITS INDUSTRIELS

E.6.1 Chimie

E.6.2 Elaboration du verre et transformation des produits verriers.

E.6.3 Procédés de fabrication industrielle de produits manufacturés destinés au public.

E.6.4 Textile et habillement – Peaux et fourrures.

E.6.5 Plasturgie et lignes de fabrication de produits en caoutchouc ou en matière plastiques.

E.6.6 Génie chimique et process chimiques industriels.

E.6.7 Lignes de fabrication de produits destinés à l'alimentation et à la santé et leur conditionnement.

E.6.8 Transformation du bois, papier et carton.

E.6.9 Autres lignes de fabrication en série de produits industriels.

E.7 TRANSPORT : EQUIPEMENTS DE TRANSPORT, DE LEVAGE ET DE MANUTENTION

E.7.1 Aéronefs – Drones : conception, maintenance.

E.7.2 Opérations aériennes tout type d'exploitation.

E.7.3 Personnel sol et vol : formation, aptitudes médicales.

E.7.4 Aéroports sécurité et sûreté, cyber sécurité.

E.7.5 Contrôle aérien d'aérodrome, météorologie.

E.7.6 Sécurité des vols, système qualité, performance humaine.

E.7.7 Appareils hydrauliques de levage et de manutention (matériel de chantier : voir C.14.1 et C.14.2).

E.7.8 Grues, appareils de levage ou de transport à câbles, équipements de transport continu de matériaux.

E.7.9 Automobiles, cycles, motocycles, poids lourds, engins de chantier à motorisation électrique ou hybride.

E.7.10 Automobiles, cycles, motocycles, poids lourds, engins de chantier et agricoles à motorisation thermique.

E.7.11 Accidentologie et reconstitution d'accident routier.

E.7.12 Bateaux fluviaux.

E.7.13 Navigation de plaisance et de course.

E.7.14 Navires de pêche et de commerce.

E.7.15 Navires de plaisance.

E.7.16 Produits verriers pour moyens de transports.

E.7.17 Transport ferroviaire : manœuvre, maintenance, stabilité et arrimage.

E.7.18 Transport ferroviaire : matériels roulants.

(Transports frigorifiques : voir C.13.3)

E.7.19 Transport ferroviaire : voies, appareils de voie et équipements de signalisation et de sécurité au sol.

E.8 TRANSPORT : EXPLOITATION COMMERCIALE, ATTEINTE AUX MARCHANDISES ET AUX USAGERS (hors matériel ci-dessus)

E.8.1 Aérien : fret et passagers.

E.8.2 Maritime et fluvial.

E.8.3 Ferroviaire.

E.8.4 Routier.

E.9 PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

E.9.1 Brevets.

E.9.2 Marques.

E.9.3 Modèles – Dessins.

E.10 CORROSION

E.10.1 Revêtements métalliques à base de zinc, aluminium, magnésium.

E.10.2 Corrosion sous revêtements organique et peintures.

E.10.3 Protection cathodique.

E.10.4 Autres corrosions.

E.11 GESTION DE PROJETS INDUSTRIELS

E.11.1 Activités de conception et de coordination.

E.11.2 Analyse de retard et mise en œuvre d'outils de planification.

F. SANTÉ

F.1 MÉDECINE

F.1.1 Allergologie.

F.1.2 Anatomie et cytologie pathologiques.

F.1.3 Anesthésiologie et réanimation.

F.1.4 Biologie et médecine du développement et de la reproduction.

F.1.5 Cancérologie – Médico-chirurgicale et traitements adjuvants.

F.1.6 Cardiologie (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).

F.1.7 Dermatologie - Vénérologie

F.1.8 Endocrinologie et maladies métaboliques.

F.1.9 Gastro entérologie et hépatologie (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).

F.1.10 Génétique clinique.

F.1.11 Gynécologie médicale.

F.1.12 Oncologie - Hématologie – Transfusion.

F.1.13 Maladies infectieuses - Maladies tropicales.

F.1.14 Médecine générale. Gériatrie. Soins palliatifs.

F.1.15 Médecine Interne.

F.1.16 Médecine physique et de réadaptation.

F.1.17 Médecine et santé au travail.

F.1.18 Médecine vasculaire.

F.1.19 Néphrologie.

F.1.20 Neurologie.

- F.1.21 Ophtalmologie Médicale.
- F.1.22 Oto - Rhino - Laryngologie médicale.
- F.1.23 Parasitologie et mycologie.
- F.1.24 Pédiatrie.
- F.1.25 Pharmacologie fondamentale - Pharmacologie clinique.
- F.1.26 Pneumologie.
- F.1.27 Rhumatologie.
- F.1.28 Médecine d'urgence et de catastrophe.
- F.1.29 Médecine manuelle et ostéopathie médicale.

F.2 PSYCHIATRIE

- F.2.1 Psychiatrie d'adultes.
- F.2.2 Pédopsychiatrie.

F.3 CHIRURGIE

- F.3.1 Chirurgie de l'appareil digestif.
- F.3.2 Chirurgie orale.
- F.3.3 Chirurgie pédiatrique.
- F.3.4 Chirurgie maxillo-faciale et traumatologie faciale
- F.3.5 Chirurgie orthopédique et traumatologique des membres supérieurs.
- F.3.6 Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
- F.3.7 Chirurgie thoraco pulmonaire.
- F.3.8 Chirurgie cardiaque et vasculaire.
- F.3.9 Chirurgie gynécologique et obstétrique
- F.3.10 Neurochirurgie crânio-médullaire
- F.3.11 Chirurgie ophtalmologique.
- F.3.12 Chirurgie ORL et chirurgie du cou.
- F.3.13 Chirurgie urologique.
- F.3.14 Chirurgie orthopédique et traumatologique des membres inférieurs.
- F.3.15. Chirurgie orthopédique et traumatologique du rachis.

F.4 IMAGERIE MÉDICALE ET BIOPHYSIQUE

- F.4.1 Radiologie et Imagerie médicale (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).
- F.4.2 Biophysique - Médecine Nucléaire – Radioprotection

F.5 BIOLOGIE MÉDICALE ET PHARMACIE

- F.5.1 Alcoolémie.
- F.5.2 Bactériologie - Virologie - Hygiène hospitalière.
- F.5.3 Biochimie.
- F.5.4 Biologie cellulaire et moléculaire.
- F.5.5 Biostatistiques - Informatique médicale et technologies de Communication.
- F.5.6 Épidémiologie - Économie de la Santé.
- F.5.7 Hématologie.
- F.5.8 Immunologie.

- F.5.9 Nutrition – Prévention.
- F.5.10 Pharmacologie et toxicologie.
- F.5.11 Pharmacovigilance – Toxicovigilance – Teratovigilance.
- F.5.12 Technologies pharmaceutiques - Sciences du médicament.
- F.5.13 Vaccinologie.

F.6 ODONTOLOGIE

- F.6.1 Odontologie
- F.6.2 Orthodontie
- F.6.3 Prothésistes Dentaires.

F.7 PSYCHOLOGIE

- F.7.1 Psychologie de l'adulte.
- F.7.2 Psychologie de l'enfant.
- F.7.3 Neuropsychologie.

F.8 SAGES.FEMMES ET AUXILIAIRES REGLEMENTÉS.

- F.8.1 Sages-femmes.
- F.8.2 Audioprothésistes, opticiens lunetiers, prothésistes, orthésistes.
- F.8.3 Diététiciens
- F.8.4 Infirmiers et Soins Infirmiers
- F.8.5 Ingénierie médicale, biomédicale et biomatériaux.
- F.8.6 Masseurs kinésithérapeutes.
- F.8.7 Orthophonistes, orthoptistes.
- F.8.8 Pédicures, podologues.
- F.8.9 Psychomotriciens, ergothérapeutes.

F.9 EXPERTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE.

- F.9.1 Médecins
- F.9.2 Professionnels de santé non médecins.

F.10 EXPERTS EN MATIÈRE D'INTERPRÉTATION DES ACTES ET PRESTATIONS.

- F.10.1 Médecins
- F.10.2 Professionnels de santé non médecins.

F.11 SCIENCES DE LA SANTÉ

- F.11.1 Prévention des risques sanitaires, nucléaires et chimiques.
- F.11.2 Recherche médicale et éthique.

F.12 NON PROFESSIONNELS DE SANTÉ – BIEN-ÊTRE – CONFORT.

- F.12.1 Chiropracteurs.
- F.12.2 Ostéopathes non médecins ni auxiliaires médicaux.

F.13 SANTÉ PUBLIQUE

G. CRIMINALISTIQUE - SCIENCES CRIMINELLES – MÉDICO-LÉGALE

G.1 ANTHROPOLOGIE MÉDICOLÉGALE

- G.1.1 Anthropologie médico-légale lésionnelle.

- G.1.2 Anthropologie médico-légale d'identification.

G.2 MÉDECINE LÉGALE.

G.2.1 Autopsie et Thanatologie.
G.2.2 Médecine légale du vivant – Victimologie
G.2.3 Médecine légale du vivant - Dommage Corporel et traumatologie séquentielle.

G.3 ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES MÉDICO-LÉGALES.

G.4 ODONTOLOGIE MÉDICO-LÉGALE.

G.4.1 Odontologie médico-légale d'identification.
G.4.2 Odontologie médico-légale traumatologie – Dommage corporel.

G.5 PSYCHIATRIE MÉDICO-LÉGALE.

G.5.1 Psychiatrie médico-légale – Victimologie – Dommage corporel.
G.5.2 Psychiatrie médico-légale – Evaluation des auteurs d'infractions.

G.6 PSYCHOLOGIE LÉGALE.

G.6.1 Victimologie « *évaluation des conséquences psychiques et/ou du préjudice psychologique (mission Dintilhac).* »
G.6.2 Psycho criminologie « *évaluation du risque de récidive et de la dangerosité.* »

G.7 TOXICOLOGIE MÉDICO-LÉGALE

G.7.1 Alcoolémie.
G.7.2 Identification de produits stupéfiants (produits de saisie)
G.7.3 Identification de produits dopants et de conduite dopante.
G.7.4 Toxicologie dans le cadre de la sécurité routière (alcoolémie, stupéfiants, psychotropes).
G.7.5 Toxicologie médico-légale (post mortem et chez le vivant)
G.7.6 Toxicologie phanères (matrices kératinisées).

G.8 TECHNIQUE D'IDENTIFICATION MÉDICO-LÉGALE – BIOLOGIE MOLÉCULAIRE.

G.9 IDENTIFICATION PAR EMPREINTES GÉNÉTIQUES.

G.10 PHARMACOGÉNÉTIQUE ET TOXICO-GÉNÉTIQUE.

G.11 CRIMINALISTIQUE – SCENES DE CRIME.

G.12 INVESTIGATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

G.12.1 Analyses physico-chimiques.
G.12.2 Biologie d'identification
G.12.3 Documents et Écriture (voir B.1).
G.12.4 Faune et flore forensique (entomologie forensique, identification des diatomées et des invertébrés aquatiques, palynologie).

G.13 SUPPORTS NUMÉRIQUES

G.13.1 Données numériques.
G.13.2 Enregistrements sonores
G.13.3 Enregistrements vidéos.

G.14 EXPLOSIONS.

(Affaires civiles : voir C.17.2 à C.17.3).

G.15 INCENDIE.

G.16 FAUX ARTISTIQUES (voir B.1, B.3, B.4)

G.17 TRACES ET EMPREINTES

G.17.1 Traces papillaires.

G.17.2 Traces de semelles.
G.17.3 Traces manufacturées.
G.17.4 Traces de transferts.
G.17.5 Morpho-analyse de traces de sang.

G.18 ARMES – MUNITIONS - BALISTIQUE

G.18.1 Balistique
G.18.2 Chimie des résidus de tir
G.18.3 Explosifs
G.18.4 Munitions
G.18.5 Techniques des armes (armes anciennes : voir B.3.2).

H – INTERPRÉTARIAT - TRADUCTION

H.1 INTERPRÉTARIAT (oral) par zones linguistiques

H.1.1 Langues africaines

- H.1.1.1 Adja (Bénin, Togo).
- H.1.1.2 Bambara (Burkina-Faso, Guinée, Mali, Sénégal).
- H.1.1.3 Bassari (Guinée, Sénégal).
- H.1.1.4 Berbère.
- H.1.1.5 Comorien.
- H.1.1.6 Diola-Kasa (Guinée, Sénégal).
- H.1.1.7 Fon (Bénin, Nigéria, Togo).
- H.1.1.8 Gungbe (Bénin, Nigéria).
- H.1.1.9 Haoussa (Cameroun, Gabon, Ghana, Niger, Nigéria, Soudan, Togo).
- H.1.1.10 Igbo (Nigéria).
- H.1.1.11 Kabyle
- H.1.1.12 Kinyarwanda (Ouganda, Rwanda, Tanzanie).
- H.1.1.13 Kirundi (Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie).
- H.1.1.14 Malgache
- H.1.1.15 Peul (Burkina-Faso, Cameroun, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Léone, Tchad).
- H.1.1.16 Sango (République Centrafricaine, République démocratique du Congo).
- H.1.1.17 Swahili/Souhaélie (Kenya, Ouganda, Tanzanie).
- H.1.1.18 Tigrigna (Erythrée, Ethiopie, Etat régional du Tigré).
- H.1.1.19 Yorouba (Bénin, Nigéria, Togo).

H.1.2 Langues Anglaises - Anglo-saxonnes - Celtes

- H.1.2.1 Anglais
- H.1.2.2 Ecossais
- H.1.2.3 Irlandais

H.1.3 Langues Arabes et Judéo-araméennes.

- H.1.3.1 Amharique (Ethiopie, Erythrée, Soudan).
- H.1.3.2 Arabe
- H.1.3.3 Hébreu
- H.1.3.4 Judéo-arabe
- H.1.3.5 Kurde
- H.1.3.6 Persan / Farsi
- H.1.3.7 Syriaque (Irak, Liban, Syrie).

H.1.4 Langues asiatiques.

- H.1.4.1 Azéri
- H.1.4.2 Baloutchi (Iran, Pakistan).
- H.1.4.3 Birman
- H.1.4.4 Cantonais
- H.1.4.5 Chinois / Mandarin
- H.1.4.6 Coréen
- H.1.4.7 Dari (Afghanistan).
- H.1.4.8 Indonésien
- H.1.4.9 Japonais
- H.1.4.10 Kazakh
- H.1.4.11 Khmer
- H.1.4.12 Laotien
- H.1.4.13 Malais (Malaka – Archipel Indonésien)
- H.1.4.14 Mongol
- H.1.4.15 Ourdou (Pakistan, Inde).
- H.1.4.16 Pachto (Afghanistan).
- H.1.4.17 Pendjabi (Pakistan, Inde).
- H.1.4.18 Tagalog (Langue Philippine).
- H.1.4.19 Thaïlandais.
- H.1.4.20 Tibétain.

- H.1.4.21 Turc.
- H.1.4.22 Vietnamien.

H.1.5 Langue françaises, langues régionales et dialectes

H.1.6 Langues germaniques et scandinaves.

- H.1.6.1 Allemand
- H.1.6.2 Danois
- H.1.6.3 Finnois
- H.1.6.4 Islandais
- H.1.6.5 Néerlandais
- H.1.6.6 Norvégien
- H.1.6.7 Suédois

H.1.7 Langues indiennes

- H.1.7.1 Cinghalais (Sri Lanka).
- H.1.7.2 Bengali
- H.1.7.3 Hindi
- H.1.7.4 sindhi (Inde, Pakistan).
- H.1.7.5 Tamoul (Sri Lanka).

H.1.8 Langues Romanes : Espagnol, Italien, Portugais, Autres Langues Romanes – Langues Balkaniques.

- H.1.8.1 Albanaïs
- H.1.8.2 Catalan
- H.1.8.3 Espagnol
- H.1.8.4 Espéranto
- H.1.8.5 Grec moderne,
- H.1.8.6 Italien
- H.1.8.7 Moldave
- H.1.8.8 Portugais
- H.1.8.9 Roumain.
- H.1.8.10 Romani – Tzigane

H.1.9 Langues Slaves, baltes, finno-ougriennes et caucasiennes.

- H.1.9.1 Arménien
- H.1.9.2 Biélorusse
- H.1.9.3 Bosnien
- H.1.9.4 Bulgare
- H.1.9.5 Croate
- H.1.9.6 Estonien
- H.1.9.7 Géorgien
- H.1.9.8 Hongrois
- H.1.9.9 Lituanien
- H.1.9.10 Leton
- H.1.9.11 Macédonien
- H.1.9.12 Monténégrin.
- H.1.9.13 Polonais.
- H.1.9.14 Russe
- H.1.9.15 Serbo-croate.
- H.1.9.16 Slovaque.
- H.1.9.17 Slovène.
- H.1.9.18 Tchèque.
- H.1.9.19 Tchétchène.
- H.1.9.20 Ukrainien.

H.1.10 Langue des signes et langage parlé (mal entendants)

- H.1.10.1 Langue des signes française
- H.1.10.2 Langage parlé complété

H.2 TRADUCTION (écrit).

H.2.1 Langues africaines

- H.2.1.1 Adja (Bénin, Togo).
- H.2.1.2 Bambara (Burkina-Faso, Guinée, Mali, Sénégal).
- H.2.1.3 Bassari (Guinée, Sénégal).
- H.2.1.4 Berbère.
- H.2.1.5 Comorien.
- H.2.1.6 Diola-Kasa (Guinée, Sénégal).
- H.2.1.7 Fon (Bénin, Nigéria, Togo).
- H.2.1.8 Gungbe (Bénin, Nigéria).
- H.2.1.9 Haoussa (Cameroun, Gabon, Ghana, Niger, Nigéria, Soudan, Togo).
- H.2.1.10 Igbo (Nigéria).
- H.2.1.11 Kabyle
- H.2.1.12 Kinyarwanda (Ouganda, Rwanda, Tanzanie).
- H.2.1.13 Kirundi (Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie).
- H.2.1.14 Malgache
- H.2.1.15 Peul (Burkina-Faso, Cameroun, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Léone, Tchad).
- H.2.1.16 Sango (République Centrafricaine, République démocratique du Congo).
- H.2.1.17 Swahili/Souhaélie (Kenya, Ouganda, Tanzanie).
- H.2.1.18 Tigrigna (Erythrée, Ethiopie, Etat régional du Tigré).
- H.2.1.19 Yorouba (Bénin, Nigéria, Togo).

H.2.2 Langues Anglaises - Anglo-saxonnes - Celtes

- H.2.2.1 Anglais
- H.2.2.2 Ecossais
- H.2.2.3 Irlandais

H.2.3 Langues Arabes et Judéo-araméennes.

- H.2.3.1 Amharique (Ethiopie, Erythrée, Soudan).
- H.2.3.2 Arabe
- H.2.3.3 Araméen
- H.2.3.4 Hébreu
- H.2.3.5 Judéo-arabe
- H.2.3.6 Kurde
- H.2.3.7 Persan / Farsi (Iran).
- H.2.3.8 Syriaque (Irak, Liban, Syrie).

H.2.4 Langues asiatiques.

- H.2.4.1 Azéri
- H.2.4.2 Baloutchi (Iran, Pakistan).
- H.2.4.3 Birman
- H.2.4.4 Cantonais
- H.2.4.5 Chinois / Mandarin
- H.2.4.6 Coréen
- H.2.4.7 Dari (Afghanistan).
- H.2.4.8 Indonésien
- H.2.4.9 Japonais
- H.2.4.10 Kazakh
- H.2.4.11 Khmer
- H.2.4.12 Laotien
- H.2.4.13 Malais (Malaka – Archipel Indonésien)
- H.2.4.14 Mongol
- H.2.4.15 Ourdou (Pakistan, Inde).
- H.2.4.16 Pachto (Afghanistan).
- H.2.4.17 Pendjabi (Pakistan, Inde).
- H.2.4.18 Tagalog (Langue Philippine).
- H.2.4.19 Thaïlandais.

- H.2.4.20 Tibétain.
- H.2.4.21 Turc.
- H.2.4.22 Vietnamien.

H.2.5 Langue françaises, langues régionales et dialectes

H.2.6 Langues germaniques et scandinaves.

- H.2.6.1 Allemand
- H.2.6.2 Danois
- H.2.6.3 Finnois
- H.2.6.4 Islandais
- H.2.6.5 Néerlandais
- H.2.6.6 Norvégien
- H.2.6.7 Suédois

H.2.7 Langues indiennes

- H.2.7.1 Cinghalais (Sri Lanka).
- H.2.7.2 Bengali
- H.2.7.3 Hindi
- H.2.7.4 sindhi (Inde, Pakistan).
- H.2.7.5 Tamoul (Sri Lanka).

H.2.8 Langues Romanes : Espagnol, Italien, Portugais, Autres Langues Romanes – Langues Balkaniques.

- H.2.8.1 Albanais
- H.2.8.2 Catalan
- H.2.8.3 Espagnol
- H.2.8.4 Espéranto
- H.2.8.5 Grec moderne,
- H.2.8.6 Italien
- H.2.8.7 Latin
- H.2.8.8 Macédonien
- H.2.8.9 Moldave
- H.2.8.10 Portugais
- H.2.8.11 Roumain.
- H.2.8.12 Romani – Tzigane

H.2.9 Langues Slaves, baltes, finno-ougriennes et caucasiennes.

- H.2.9.1 Arménien
- H.2.9.2 Biélorusse
- H.2.9.3 Bosnien
- H.2.9.4 Bulgare
- H.2.9.5 Croate
- H.2.9.6 Estonien
- H.2.9.7 Géorgien
- H.2.9.8 Hongrois
- H.2.9.9 Lituanien
- H.2.9.10 Leton
- H.2.9.11 Macédonien
- H.2.9.12 Monténégrien.
- H.2.9.13 Polonais.
- H.2.9.14 Russe
- H.2.9.15 Serbo-croate.
- H.2.9.16 Slovaque.
- H.2.9.17 Slovène.
- H.2.9.18 Tchèque.
- H.2.9.19 Tchétchène.
- H.2.9.20 Ukrainien.

I – ENVIRONNEMENT

I.1 Air

- I.1.1. Pollution atmosphérique.
- I.1.2. Odeurs extérieures au bâtiment.

I.2 Eau

- I.2.1. Pollution de l'eau.
- I.2.2. Eaux continentales.
 - I.2.2.1. Milieux (nappe, lac-étang, rivière-fleuve, zone humide).
 - I.2.2.2. Epuration et traitement des eaux usées.
- I.2.3. Mers et Océans.
 - I.2.3.1. Ressources
 - I.2.3.2. Milieux

I.3. Déchets – Economie circulaire.

- I.3.1. Déchets ménagers et recyclage.
- I.3.2. Déchets industriels et recyclage.
- I.3.3. Déchets agricoles et recyclage.
- I.3.4. Déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI)
- I.3.5. Déchets radioactifs.
- I.3.6. Déchets miniers.
- I.3.7. Restauration des sites de traitement des déchets.

I.4. Protection de la nature, biodiversité, paysage.

- I.4.1. Dégradation des milieux naturels.
- I.4.2. Biodiversité (faune et flore) et service écosystémiques.
- I.4.3. Espèces invasives (faune et flore).
- I.4.4. Ecotoxicologie.
- I.4.5. Evaluation et restauration des préjudices écologiques.

I.5. Radioactivité

I.6. Risques technologiques.

- I.6.1. Installation classée pour la protection de l'environnement.
- I.6.2. Site SEVESO.

I.7. Sites et sols pollués.

I.8. Développement durable, responsabilité sociétale des entreprises.

I.9. Ecotechnologies et écoconception, analyse du cycle de vie, écolabel.

I.10. Management de l'environnement, audits, qualification.

I.11. Territoire, cadre de vie, mobilité, transports.

I.12. Gouvernance environnementale, concertation, médiation.

I.13. Pollution bactériologique.

